

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 345

présenté par
Mme Hai

ARTICLE 10

Au début de la troisième phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« Ils »,

les mots :

« Les agents habilités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.